



RÈGLEMENT INTERIEUR

Le règlement intérieur est élaboré en accord avec les valeurs de notre charte.

Si un membre juge qu'un élément ne suit pas ces valeurs, il fera part de ses remarques à l'équipe d'animation.

ASSURANCE ET LEGISLATION

Chaque adhérent fait son affaire de la conformité de ses activités avec la législation en vigueur, notamment en matière sociale et fiscale.

S.E.L. en VENDOMOIS n'a, dans ces domaines, pas d'autre responsabilité que celle de mettre en relation les offreurs et les demandeurs.

Il ne peut être tenu pour responsable de la qualité des services de ses adhérents ou des conséquences des accidents corporels ou matériels.

Il est donc indispensable que chaque adhérent soit à jour de sa cotisation d'assurance Responsabilité Civile personnelle.

LES ADHÉSIONS

Les adhésions se font au cours des réunions mensuelles pour permettre de bien expliquer l'esprit du SEL et s'assurer que l'attente du futur adhérent est en adéquation avec les objectifs de l'association.

Les adhérents mineurs peuvent s'inscrire individuellement tout en restant sous la responsabilité de leur responsable légal.

Un couple ou une famille peut adhérer avec une seule adhésion, cependant un seul nom apparaîtra dans le catalogue.

LA FEUILLE DE RICHESSE ET LES RONSARDS

La feuille de richesse est personnelle. Elle est présentée à l'adhérent partenaire lors de chaque échange.

Un accord préalable sur le nombre de ronsards échangé doit être réalisé avant l'échange entre les SEListes partenaires.

La valeur ne pourra pas être supérieure à 1 heure de service = 60 ronsards. Ce principe est commun à l'ensemble des SEL.

La valeur peut être inférieure, voir nulle, au choix de l'adhérent qui rend le service ou donne le bien. Ce principe favorise l'entraide désintéressée.

Le bon fonctionnement du SEL est assuré par la quantité mais surtout par la qualité des échanges entre SEListes.

Le manque de ronsards n'est pas un handicap à la demande d'aide. Chacun est libre d'évaluer selon son éthique ses propres limites minimum (solde négatif) ou maximum (solde fortement positif). Le solde négatif d'un SEListe devrait le motiver à proposer davantage de services ou des services différents.

LES OUTILS

L'annuaire

L'annuaire recense l'ensemble des coordonnées de chaque adhérent : les personnes ayant accès à cet annuaire ne sont autorisées à l'utiliser que pour les échanges dans le cadre du SEL. L'utilisation de ces coordonnées à des fins commerciales, de propagande politique ou religieuse est interdite.

Le groupe de diffusion

Le groupe rezo.net permet d'envoyer des messages à tous les adhérents pour les demandes ou proposition ponctuelles. La communication sur ce groupe de discussion ne doit pas être utilisée à des fins commerciales, de propagande politique ou religieuse.

Les catalogues

Les catalogues d'offres, de demandes et de prêts de matériel permettent de savoir qui propose quoi.

Pour être utiles, les offres doivent être précises et durables.

Chaque adhérent peut modifier ou compléter la liste de ses offres et demandes en s'adressant au référent « catalogue » de l'équipe d'animation.

POUR RÉSOUDRE LES PROBLEMES ET DIFFICULTES

Si un SEListe se trouve en difficulté ou si un désaccord survient suite à un échange, le SEListe doit s'adresser aux membres de l'équipe d'animation, qui peuvent mettre en place une médiation pour résoudre le problème. Il est recommandé d'éviter de soulever des problèmes d'ordre personnel en réunion mensuelle.